

**APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2013 SUR
OFFRES DE PRIX DU 05/03/2013
A RABAT**

Cahier des charges

Relatif à

La fourniture, l'installation et la mise en
service du matériel et logiciels informatiques
pour équiper le datacenter du CDVM

Merci de lire très attentivement ce document et de veiller à bien compléter votre dossier de soumission. Toute pièce manquante ou erronée annulera votre participation à cet appel d'offres.

En cas de besoin et pour toute question n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Moyens Généraux du CDVM.

Tel : 0 537 688 970

Mail : zaelouad@cdvm.gov.ma

SOMMAIRE

I – CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	5
ARTICLE 1 : OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES :.....	6
ARTICLE 2 : MAITRE D’OUVRAGE :	6
ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ :	6
ARTICLE 4 : REFERENCE AUX TEXTES GENERAUX :	6
ARTICLE 5 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS :	6
ARTICLE 6 : MODE D’ATTRIBUTION :	6
ARTICLE 7 : MODALITES D’EXECUTION :	7
ARTICLE 8 : VALIDITE DU MARCHÉ :	7
ARTICLE 9 : DELAI D’EXECUTION & DATE D’ACHEVEMENT:.....	7
ARTICLE 10 : DELAI DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :.....	7
ARTICLE 11 : PENALITE DE RETARD :	8
ARTICLE 12 : ETABLISSEMENT DU PRIX :.....	8
ARTICLE 13 : CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT :.....	8
ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT PROVISoire ET DEFINITIF :	8
ARTICLE 15 : RECEPTIONS PROVISoires PARTIELLES ET RECEPTION DEFINITIVE :	9
ARTICLE 16 : DEFECTUOSITE - REJETS :	9
ARTICLE 17 : GARANTIE DES EQUIPEMENTS ET DELAI DE GARANTIE :.....	9
ARTICLE 18 : ASSISTANCE TECHNIQUE :	10
ARTICLE 19 : GARANTIE :	10
ARTICLE 20 : MOYENS HUMAINS :	10
ARTICLE 21: PASSATION DU MARCHÉ :.....	10
ARTICLE 22 : NANTISSEMENT :.....	10
ARTICLE 23 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE:	11
ARTICLE 24 : RESILIATION DU MARCHÉ :	11
ARTICLE 25 : CONTESTATIONS ET LITIGES :	11
ARTICLE 26 : LES FRAIS DE TIMBRES :	11
ARTICLE 27 : RESULTAT DE L’APPEL D’OFFRES :	11
ARTICLE 28 : DOMICILE DU PRESTATAIRE :	11
MODELE N°1 : ACTE D’ENGAGEMENT	12
MODELE N°2 : BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF.....	13

II - DESCRIPTIONS TECHNIQUES	14
1- INTRODUCTION.....	15
2- SERVEURS LAMES DE LA 1ERE CONFIGURATION :	16
3- SERVEUR LAME DE LA 2EME CONFIGURATION :.....	17
4- CHASSIS POUR LES SERVEURS LAMES	18
5- UNE BAIE DE STOCKAGE	19
6- ARMOIRE SERVEURS.....	21
7- PDUS POUR ALIMENTER LES EQUIPEMENTS INSTALLES DANS L'ARMOIRE	21
8- RACK CONSOLE 17"	21
9- SWITCHS KVM IP	21
10- ONDULEUR	21
11- SWITCH RESEAU.....	22
12- PRESTATIONS ET SERVICES	22
III- REGLEMENT DE LA CONSULTATION	25
ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION :	26
ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES DU CONCURRENT :.....	26
ARTICLE 3 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS:	26
ARTICLE 4 : MODIFICATION DU CPS :	29
ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES :	29
ANNEXE N° 1 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES :	32
ANNEXE N° 2 : MODELE DE CV	33
ANNEXE N°3 : TABLEAU RECAPITULATIF DES REFERENCES	34
MODELE N°3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR	41
MODELE N°4 : ACTE DE CAUTIONNEMENT BANCAIRE PROVISoire ET DEFINITIF :.....	42

I – CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Le présent appel d'offres est lancé suivant les modalités prévues par le règlement des marchés du CDVM.

Article 1 : Objet du cahier des prescriptions spéciales :

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service du matériel et logiciels informatiques pour équiper le Datacenter du CDVM.

Article 2 : Maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage désigné du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est le Directeur Général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sis au 6, rue Jbel Moussa, Agdal, Rabat.

Article 3 : Pièces constitutives du marché :

- L'acte d'engagement ;
- Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales ;
- L'offre technique ;
- Le bordereau des prix - détail estimatif ;
- Le cahier des clauses administratives générales CCAG-EMO.

Article 4 : Référence aux textes généraux :

Dans la mesure où le marché n'y déroge pas, l'attributaire sera soumis aux obligations des textes généraux suivants et éventuellement des textes complémentaires promulgués avant la date de signature du marché :

- Le règlement des marchés du CDVM ;
- Le Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre passés pour le compte de l'Etat (CCAG-EMO), approuvé par le Décret n°2-01-2332 du 22 rabii I 1423 (4 juin 2002) ;
- Le dispositif d'organisation comptable et financière du CDVM ;
- Les dahirs modifiant le dahir du 28 août 1948 relatif au nantissement des marchés publics ;
- Le Dahir n° 1-3-195 du 15 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi 69-00 organisant le contrôle financier de l'Etat sur les Etablissements publics et autres organismes.

Article 5 : Description des prestations :

Les quantités et la description du matériel et logiciels objet du présent appel d'offres font l'objet de spécifications techniques détaillées au niveau du document relatif aux descriptions techniques joint au CPS.

Article 6 : Mode d'attribution :

Le projet, objet du présent appel d'offres, sera attribué en lot unique. Le présent appel d'offres a pour objet d'obtenir une offre d'un soumissionnaire justifiant d'une base de références et d'une expertise probante en matière d'infrastructure système.

L'offre doit permettre de fournir au maître d'ouvrage:

- Des serveurs fonctionnant sous le système d'exploitation RedHat Entreprise Linux server;
- Un châssis pour les serveurs blades ;
- Une baie de stockage ;
- Une armoire serveurs avec tous ses accessoires (PDUs pour alimenter les équipements installés dans l'armoire, Rack Console 17", Switchs KVM IP...etc) ;
- Un onduleur ;
- Un Commutateur réseau ;
- Une prestation d'installation et de mise en service de toute l'infrastructure proposée (matériels et systèmes) avec un engagement sur les résultats ;
- Une assistance et un transfert de compétence à l'équipe du CDVM lors de la mise en place et la mise en œuvre ;

Les soumissionnaires doivent répondre à la totalité des articles.

Article 7 : Modalités d'exécution :

L'exécution des prestations objet du présent cahier des charges doit débuter dès réception de la notification de l'ordre de service en respectant le planning d'exécution, tel que présenté par le prestataire et validé par le CDVM.

Article 8 : Validité du marché :

Le marché qui sera passé suite au présent appel d'offre présent ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par le Directeur Général du CDVM.

Article 9 : Délai d'exécution & date d'achèvement:

Le prestataire doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour la livraison et l'installation du matériel objet du présent appel d'offre et ce, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de réception de l'ordre de service.

Article 10 : Délai de notification du marché :

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut dans un délai de dix (10) jours avant l'expiration du délai visé au premier paragraphe ci-dessus, proposer à l'attributaire, par lettre recommandée, de maintenir son offre pour une période supplémentaire déterminée.

L'attributaire dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre du maître d'ouvrage pour faire connaître sa réponse. A défaut, son accord est réputé acquis.

Article 11 : Pénalité de retard :

En cas de retard non justifié par la survenance d'un événement constitutif d'un cas de force majeure, telle que définie par les articles 268 et 269 du dahir du 9 Ramadan 1331(12 août 1913), il est appliqué à l'encontre du prestataire une pénalité de retard par jour calendaire fixée à 1‰ du montant total du marché livré hors délai. Les pénalités courent de plein droit et seront retenues d'office sur les sommes dues au prestataire, et ce sans mise en demeure préalable.

Le montant total des pénalités qui seront appliquées ne saurait dépasser le dixième (1/10) du montant total du marché.

Article 12 : Etablissement du prix :

Les prix sont forfaitaires et non révisables. Ils doivent être libellés en dirhams et établis toutes taxes comprises pour matériels livrés au siège du CDVM, sis au 6 rue Jbel Moussa, Agdal - Rabat.

Article 13 : Conditions et modalités de paiement :

Le CDVM se libérera des sommes dues en exécution du marché, par chèque ou virement au compte bancaire ouvert au nom du titulaire du marché fixé au niveau de l'acte d'engagement et ce conformément aux modalités suivantes :

- **30% du montant du marché, après la réception provisoire partielle n°1;**
- **70% du montant du marché, après la réception provisoire partielle n°2.**

La retenue de garantie à prélever sur les factures du titulaire est de 10%, elle cessera de croître quand elle atteindra 7% du montant global du marché, augmenté éventuellement des avenants. Elle sera restituée au titulaire après la réception définitive prononcée sans réserve. La banque et le numéro du compte seront précisés par le prestataire sur les factures.

Article 14 : Cautionnement provisoire et définitif :

Le cautionnement provisoire du soumissionnaire qui sera déclaré attributaire du marché, ne sera libéré qu'après dépôt du cautionnement définitif prévu ci-dessous.

Il est fixé à **quinze mille dirhams** (15.000,00 DHS) ;

Ce cautionnement provisoire peut être saisi dans les cas suivants :

- Si le soumissionnaire retire son offre pendant le délai de validité des offres ;
- Si le soumissionnaire retenu refuse de signer le marché définitif ;
- Si le titulaire du marché refuse d'exécuter le marché dûment approuvé.

A titre de garantie des engagements contractés par lui, l'attributaire du marché fournira un cautionnement définitif égal à 3% du montant du marché arrondi au dirham supérieur dans les 30 jours qui suivent la notification de l'approbation du marché. La mainlevée de ce cautionnement ne pourra être établie qu'après réception définitive de la prestation objet du marché.

Article 15 : Réceptions provisoires partielles et réception définitive :**1- Réception provisoire partielle n°1 :**

La réception provisoire partielle n°1 sera déclarée, par l'élaboration d'un procès verbal, sept (7) jours après la livraison de la totalité du matériel objet du présent appel d'offre et sous réserve de sa conformité avec les spécifications technique de l'offre du soumissionnaire.

2- Réception provisoire partielle n°2 :

La réception provisoire partielle n°2 sera déclarée, par l'élaboration d'un procès verbal, au maximum quatre vingt dix (90) jours après la réception de la lettre du fournisseur avisant le maître d'ouvrage de l'achèvement des livraisons, des installations et de la mise en marche des équipements livrés et installés.

Dans le délai précité, le maître d'ouvrage procédera en présence du fournisseur :

- Aux tests des équipements matériels et logiciels portant notamment sur :
 - La vérification de la bonne marche de l'ensemble des dispositifs matériels et logiciels ;
 - La vérification des capacités, vitesse, performances et fonctionnalités annoncées par le fournisseur et/ou le constructeur ;
- A l'évaluation des prestations réalisées de formation et d'assistance technique nécessaires à la prise en charge des équipements livrés et installés et en état de fonctionnement par le personnel du CDVM.

3- Réception Définitive :

La réception définitive sera déclarée, par l'élaboration d'un procès verbal, douze (12) mois après la date de la réception provisoire partielle n°2. Si la réception définitive contient des réserves, le procès verbal mentionnant le détail des omissions et imperfections constatées, sera notifié par courrier avec accusé de réception au titulaire du marché qui sera payé, le cas échéant, au prorata des prestations réalisées.

Article 16 : Défectuosité - rejets :

Si les matériels et logiciels livrés dans le cadre du présent marché ne satisfont pas entièrement aux spécifications techniques du présent CPS, le CDVM refusera de les réceptionner et cela jusqu'à leur remplacement par des matériels et logiciels conformes.

Article 17 : Garantie des équipements et délai de garantie :

Le fournisseur garantit que tous les équipements livrés en exécution du marché sont neufs, sont du modèle le plus récent en service au moment de la livraison et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.

Le fournisseur garantit en outre que tous les équipements livrés en exécution du marché, n'auront aucune défectuosité quant :

- A leur conception ;

- Aux matériaux utilisés ;
- A leur mise en œuvre ;
- A tout acte ou omission du fournisseur.

Le fournisseur spécifiera pour chacun des équipements la période de garantie qu'il applique.

Cette période ne devra être en aucun cas inférieure à 3 ans. Ce délai de garantie commence à courir à partir de la date de la réception provisoire.

Pendant la durée de garantie, le fournisseur assurera gratuitement le maintien du bon état de fonctionnement du matériel livré.

Article 18 : Assistance technique :

Le fournisseur doit fournir au Maître d'ouvrage une assistance technique qui permettra à ce dernier de mettre entièrement en service le matériel livré et l'accompagner pendant toute la durée de garantie prévue à l'article 17 du présent CPS.

Article 19 : Garantie :

Pendant la durée de garantie, le fournisseur garantira le fonctionnement normal des produits livrés. A cet effet, il sera tenu de désigner les intervenants qui seront appelés, le cas échéant, à intervenir sur le site pour la maintenance. Il prendra en charge également les pièces de rechange, la main d'œuvre et les frais accessoires.

Article 20 : Moyens humains :

Le prestataire s'engage à faire intervenir l'équipe qu'il aura proposée dans son offre technique. Toutefois, en cas de force majeure, dûment justifiée, le prestataire pourra changer un des membres de l'équipe après accord du CDVM. Le remplacement ne pourra être qu'avec un profil équivalent ou meilleur que celui présenté dans l'offre initiale.

Article 21: Passation du marché :

Le prestataire retenu sera responsable des fautes d'évaluation de son offre dont les conséquences se répercuteront sur le marché. Il ne pourra invoquer des erreurs de rédaction ou autres sur les pièces qu'il aura rédigées. Toute contradiction sera interprétée dans le sens favorable au CDVM.

Article 22 : Nantissement :

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il est précisé que :

- La liquidation des sommes dues au titulaire du marché sera opérée par les soins du Directeur Général du CDVM ; La personne chargée de fournir au titulaire du marché, ainsi qu'aux bénéficiaires des nantissements ou subrogations, les renseignements et états prévus à l'article 7 du dahir du 28 août 1948 est le Directeur Général du CDVM ;
- Le Directeur Général du CDVM délivrera au titulaire du marché, sur sa demande écrite et contre récépissé, l'exemplaire unique en copie conforme, du marché.

Article 23 : Obligations du prestataire:

Le prestataire s'engage à prendre la responsabilité de ses prestations, conformément aux usages de la profession et aux dispositions de la loi et de la jurisprudence, ainsi que les conséquences dommageables qui pourraient résulter du fait de l'inexécution ou de l'exécution défectueuse des prestations.

Article 24 : Résiliation du marché :

Outre les cas de résiliation prévus par le présent CPS, les conditions de résiliation sont celles prévues par le CCAG-EMO.

Article 25 : Contestations et litiges :

Au cas où il se produit un litige entre le CDVM et l'attributaire du marché, les tribunaux de Rabat sont compétents pour statuer en la matière.

Article 26 : Les frais de timbres :

Les frais de timbres du présent marché sont à la charge du prestataire.

Article 27 : Résultat de l'appel d'offres :

Le CDVM n'est pas tenu de donner suite au présent appel d'offres.

Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à une indemnité si ses propositions ne sont pas acceptées ou s'il n'est pas donné suite à l'appel d'offres et ce, conformément aux dispositions de l'article 43 du règlement des marchés.

Article 28 : Domicile du prestataire :

Le prestataire doit satisfaire les prescriptions de l'article 17 du CCAG-EMO.

Modèle n°1 : Acte d'engagement

Objet du marché - La fourniture, l'installation et la mise en service du matériel et logiciels informatiques pour équiper le Datacenter du CDVM.

Je soussigné :(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise).....agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :.....adresse du siège social de la société.....adresse du domicile éluaffilié à la CNSS sous le n°inscrit au registre du commerce de(localité) sous le n°.....n° de la taxe professionnelle.....en vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

- Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet ci - dessus ;

- Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1 - remets, revêtu de ma signature, un bordereau des prix formant détail estimatif établi conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offres ;

2 - m'engage à exécuter dans les délais prescrits lesdites prestations conformément au cahier des charges et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant hors T.V.A.(en lettres et en chiffres)

- Montant de la T.V.A. (taux en %) (en lettres et en chiffres)

- Montant T.V.A. comprise..... (en lettres et en chiffres)

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaires n°.....ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à

Fait à Le

Signature et cachet du concurrent

Modèle n°2 : Bordereaux des prix – Détail estimatif

Art. N°	Désignation	Qté.	Pr. Un HT	Prix total HT
1	- Serveurs lames de la 1 ^{ère} configuration. - Licence de la dernière version de RedHat Entreprise Linux Server 64 bits. Avec module complémentaire de RedHat GFS. Support REDHAT de 3 ans.	7		
2	- Serveur rack de la 2 ^{ème} configuration.	1		
3	- Châssis pour les serveurs blades	1		
4	- Baie de stockage	1		
5	- Rack Console 17" avec clavier et souris	1		
6	- Armoire serveurs y compris PDUs redondants pour alimenter les équipements installés.	1		
7	- Switchs KVM IP	1		
8	- Onduleur	1		
9	- Commutateurs réseau	2		
10	- Prestation d'installation et de mise en service	F		
			Total - HT:	
			TVA 20%:	
			Total TTC :	

Arrêté le présent bordereau des prix détail estimatif à la somme de :.....
dirhams toutes taxes comprises

II - DESCRIPTIONS TECHNIQUES

1- Introduction

Le présent appel d'offres a pour objet d'obtenir une offre d'un fournisseur justifiant d'une base de références et d'une expertise probante en matière d'infrastructure système.

L'offre doit permettre de fournir au maître d'ouvrage:

- 7 serveurs lames fonctionnant sous le système d'exploitation RedHat Entreprise Linux server;
- Un serveur rack.
- Un châssis pour les serveurs blades ;
- Une baie de stockage ;
- Une armoire serveurs avec tous ses accessoires (PDU's pour alimenter les équipements installés dans l'armoire, Rack Console 17", Switchs KVM IP...etc) ;
- Un onduleur ;
- Un Commutateur réseau ;
- Une prestation d'installation et de mise en service de toute l'infrastructure proposée (matériels et systèmes) avec un engagement sur les résultats ;
- Une assistance et un transfert de compétence à l'équipe du CDVM lors de la mise en place et la mise en œuvre.

Ce document décrit l'infrastructure matérielle et logiciels requise. Il dresse les pré-requis minimum demandés.

2- Serveurs lames de la 1ère configuration :

Caractéristiques minimales techniques des serveurs lames

Quantité : 7 serveurs lames

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées
Marque et Modèle	De marque mondialement connue
Type/technologie	Blade
Nombre de CPU Fournis	2 CPU
Architecture/ Technologie des processeurs	64 bits Intel® Xeon® E5-2600 Family Sandy Bridge-EP
Fréquence minimale	2.6 GHz
Cache par processeur	20 MB par processeur
Nombre de cœurs par processeur	8 cœurs
RAM installé	32 Go ECC, DDR3 RDIMM 1600MHz
RAM supporté	Min 512 Go
Ports réseau par Blade	4 x ports 1Gbps, 2 Ports 10Gbps
Port USB	Minimum 1 ports USB
Système Raid supporté	RAID 0 et 1
Capacité de stockage	2 disques de 300 Go en RAID1, 6G de débit, SAS 15Krpm SFF (2.5-inch), Hot Plug
Mémoire Falsh pour installer Hyperviseur	Supporté en SD ou USB Memory
Autres	
Administration du serveur via l'interface de management du châssis	Exigé
Outil d'analyse du fonctionnement des composantes des serveurs pour prévenir les risques éventuels de panne	Exigé
Systèmes supportés	Microsoft® Windows Server® 2012, Microsoft Windows Server 2008 R2 SP1, x64 (avec Hyper-V version 2), Red Hat® Enterprise Linux®, Citrix® XenServer™, VMware® vSphere™ ESX et ESXi, Red Hat Enterprise Virtualization
OS fournis	<ul style="list-style-type: none"> - Licence de la dernière version de RedHat Entreprise Linux Server 64 bits. - Avec module complémentaire de Red Hat GFS. - Support de 3 ans.
Garantie	3 ans minimum sur site pièces et main d'œuvre

3- Serveur lame de la 2ème configuration :

Caractéristiques minimales techniques

Quantité : 1 serveur rack

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées
Marque et Modèle	De marque mondialement connue
Type/technologie	Rack 1U
Nombre de CPU Fournis	1 CPU
Architecture/ Technologie des processeurs	64 bits Intel® Xeon® E5-2600 Family Sandy Bridge-EP
Fréquence minimale	2.5 GHz
Cache par processeur	15 MB par processeur
Nombre de cœurs par processeur	6 cœurs
RAM installé	16 Go ECC, DDR3 RDIMM 1333 MHz
RAM supporté	Min 384 Go
Ventilation	Ventilateurs redondants hot plug
Alimentation électrique	Double alimentations électriques hot plug
Système Raid supporté	RAID 0, 1 et 5
Capacité de stockage	2 disques de 300 Go en RAID 1, 6G de débit, SAS >=10Krpm SFF (2.5-inch), Hot Plug
Lecteur DVD-RW	DVD+/-RW interne
Contrôleurs réseaux	2 Contrôleurs réseaux minimums intégrés
Systèmes supportés	Microsoft® Windows Server® 2012, Microsoft Windows Server 2008 R2 SP1, x64 (avec Hyper-V version 2), Red Hat Enterprise Linux, Citrix XenServer™, VMware® vSphere™ ESX et ESXi, Red Hat Enterprise Virtualization
Système d'exploitation fournis	Aucun
Garantie	3 ans minimum sur site pièces et main d'œuvre

4- Châssis pour les serveurs lames

Quantité : 1 châssis

Les spécifications **minimales** et équipements du châssis sont :

- Marque : doit être de même marque que les serveurs, et elle doit justifier une notoriété à l'échelle mondiale.
- 2 modules de gestion et d'administration remplaçables à chaud.
- 6 modules d'alimentation pour couvrir la charge totale du châssis plein, remplaçables à chaud.
- 9 modules de ventilation pour couvrir le refroidissement du châssis plein, redondants, modulaires et extractibles/remplaçables à chaud.
- Un fond de panier redondant reliant les serveurs lames et les différents modules.
- Administration à distance en mode web intégrant les fonctionnalités de monitoring de l'état et des performances des serveurs physiques et virtuels, gestion de l'alimentation, prise de contrôle à distance en mode graphique et entièrement sécurisé.
- Le châssis doit être doté d'une technologie d'attribution d'adresses persistantes MAC/WWN virtuelles destinées par slot de lames afin d'éviter toute reconfiguration en cas de panne d'une lame.
- Un Châssis format rack 10U.
- Support de 14 serveurs lames en demi-hauteur/largeur ou 7 en pleine hauteur/largeur au minimum.
- Le châssis lames doit fournir une connectivité de 10 Gigabit vers l'ensemble des lames du châssis.
- Support de la virtualisation VMware pour les systèmes d'exploitation Linux et Windows.
- 4 switchs réseau Gigabit Ethernet Layer 2/3, extractibles/remplaçables à chaud, dotés d'un nombre de ports internes suffisant pour la connectique de toute la solution et d'au moins 4 ports externes par switch. Les switchs sont répartis comme suit :
 - 2 switchs Ethernet 10Gbps pour le SAN.
 - 2 switchs Ethernet à 48ports 1Gbps L2/3.
- Lecteur DVD pouvant fonctionner avec les lames.
- 3 ans minimum sur site pièces, logiciels et main d'œuvre.

Le soumissionnaire doit inclure dans son offre tout autre équipement, logiciel et tout composant nécessaire au bon fonctionnement du système.

5- Une baie de stockage

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées
Marque et Modèle	D'une marque mondialement connue.
Type/technologie	Baie de stockage iSCSI. Format Rack 19", externe au châssis.
Contrôleurs	Deux (2) contrôleurs 10 GbE hotplug en architecture actif/actif.
Cache minimale	04 GB de cache par contrôleur.
Ports Réseaux	2 ports 10GB par contrôleur.
Port Management	1 par contrôleur.
Support IPV4 et IPV6	Oui
Technologie et type des disques	SAS, double port, enfichables à chaud >= 10000 trpm, 6 Go de débit. La taille des disques est 600 GB.
Capacité du stockage	Capacité de stockage minimale installée de 10To utiles en RAID 5 en prévoyant les disques spares nécessaires. La baie proposée doit être extensible en terme de capacité.
Tous les disques sont hotswap	Oui
Niveau de RAID Supportés	0, 10, 5, 6
Alimentation Electrique Redondante et hotswap	Oui
Ventilation Electrique Redondante et Hotswap	Oui
Snapshot	Oui et fourni pour toute la capacité de la baie. Snapshot MultiVolume.
Extension dynamique des groupes de RAID	Oui
Extension dynamique des Volumes logiques	Oui
Logiciel d'administration	Oui, doit être fourni
Modes d'administration	CLI, GUI
Outil de supervision : Monitoring report d'alarme	Oui, doit être fourni
Approvisionnement d'espace disque	Oui, doit être fourni
Clonage des volumes	Oui, doit être fourni pour la capacité totale de la Baie
Thin Provisionning	Oui, exigé
Extension	La baie doit supporter l'ajout d'extension de disques à chaud. La baie doit supporter dans le futur la réplication des données avec une autre baie de stockage (en local ou à distance) Synchrones & Asynchrone.
Intégration avec les applications	La baie doit supporter des softwares d'intégration avec VMWARE, MSFT et GFS.
Prospectus Technique	Emanant du constructeur. A fournir obligatoirement avec cachet du soumissionnaire.
Systèmes d'exploitation pris en charge	Gérer l'interopérabilité des différents OS à travers un même port physique. Windows® 2000 Server, Windows Server® 2003, Windows

	Server® 2008 avec Hyper-V™, Windows Vista®, Windows Server® 2008 R2 avec Hyper-V™, Windows XP®, Red Hat® Enterprise Linux®, SUSE® Linux® Enterprise, Sun™ Solaris™, IBM® AIX®, HP-UX, Mac OS® X, VMware® ESX Server 3/3.5/4/4.1/5, ESXi 3.5/4/4.1/5, Citrix® XenServer™, Novell® NetWare®
Fiabilité	Architecture totalement redondante (contrôleurs, attachements disques, cache, blocs d'alimentation, ventilateurs...) et remplaçables à chaud. Protection des données du cache en cas de coupure d'alimentation électrique.
Système de surveillance du boîtier	Configuration et utilisation automatiques des disques de rechange hot spare. Remplacement automatique des blocs défectueux. Système de surveillance des disques durs intégré.
Gestion	Logiciels de gestion de la baie à distance en version illimité. Logiciel de thin provisioning en version illimité. Support du SNMP, SSH, HTTP, Web (SSL). Génération des alertes en cas de dysfonctionnement d'un élément. Méthodes de notification : Interruptions SNMP, courrier électronique, journal des logs...
Interfaces réseau 10 GbE	Connectivité 10 GbE vers les Switch SAN du châssis, un (1) port de gestion dédié 100BASE-TX par contrôleur. Prise en charge de plusieurs administrateurs.
Sécurité	La baie proposée doit assurer la sécurité des données transportées entre les différents équipements du SAN via le protocole CHAP ou équivalent, et la sécurité d'accès aux interfaces de gestion.
Autres	Le prestataire peut proposer tout autre logiciel nécessaire pour le bon fonctionnement et l'exploitation de la baie.
Garantie	Garantie sur site pièces, logiciels et main d'œuvre minimum 3 ans.

6- Armoire serveurs

- Quantité : 1
- Rack de largeur 19", et de hauteur 42 unités pour ranger les serveurs, un onduleur et des switchs ;
- Marque : doit être de même marque que les serveurs et le châssis, et elle doit être mondialement connues.
- Palette antichoc pour rack;
- Système de ventilation garantissant une température fonctionnelle;
- Porte avant perforée avec fermeture à clé ;
- Porte arrière perforée avec fermeture à clé ;
- Tous les câbles, composants, accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'armoire.
- L'arrière de l'armoire doit être équipé de passage de câble pour ranger les câbles correctement.
- Garantie sur site pièces et main d'œuvre minimum 3 ans.

7- PDUs pour alimenter les équipements installés dans l'armoire

- Quantité : doit être suffisante pour alimenter la totalité des équipements, en assurant une redondance d'alimentation.
- Marque : doit être de même marque que l'armoire, et elle doit être mondialement connue.
- Doivent être facilement fixables dans l'armoire.

8- Rack Console 17"

- Quantité : 1
- Ecran Rack Console 1U – 17"
- Marque : doit être de même marque que l'armoire, et elle doit être mondialement connue.
- Couleur : Noir - Gris
- Résolution : 1280 x 1024
- Taille Ecran : 17 Pouces
- Clavier rackable : AZERTY
- Souris Intégré : TouchePad

9- Switchs KVM IP

- Quantité : 1
- Switch KVM IP 8 ports.
- Marque : doit être de même marque que l'armoire, et elle doit être mondialement connue.
- Administrable à distance.
- Console d'administration.
- Taille : Tiroir 1U.
- Tous les câbles et les éléments nécessaires pour son bon fonctionnement.

10- Onduleur

Quantité : 1 onduleur

Caractéristiques techniques minimales :

- Rack, 5600W, High Efficiency Online, 230V, 32A 1phase.
- Batteries hot swap.
- Onduleur Format Rack fourni avec kit d'installation et accessoires de fixation complets.
- Technologie on line.
- De marque mondialement connue.
- Network Management Card.
- Shutdown automatique pour éteindre correctement les serveurs.

- Compatibilité électromagnétique, l'onduleur doit répondre aux normes CEM les plus strictes (niveau B) pour éviter tout risque de perturbations dans les équipements connectés.
- Compatible avec la totalité des équipements proposés.
- Administrable en SNMP.
- Installation et mise en marche.
- Garantie minimale sur site pièces et main d'œuvre minimum 3 ans.

11-Switch Réseau

Quantité= 2

Caractéristiques minimales exigées :

- Marque et Modèle : de marque mondialement connue.
- Nombre de ports : 24 * GE ports + 2 * 10G SFP + 2 * 10GE stack ports
- Switch : niveau 3
- Support 1GB : Oui
- Support Jumbo frame : Oui exigé
- Stacking : jusqu'à 8 systèmes
- Agrégation des liens : Oui
- Vlan : Jusqu'à 1024 VLAN
- Tous les câbles nécessaires pour connecter le châssis au réseau LAN du CDVM.
- Garantie : 3 ans minimale sur site pièces et main d'œuvre minimum 3 ans.

12-Prestations et services

1. Mise en place :

Le soumissionnaire doit assurer une mise en œuvre clé en main de la plateforme proposée, en fournissant les prestations suivantes :

- Réaliser et fournir un planning détaillé d'exécution des prestations relatives au marché. Ledit, planning doit respecter la durée d'exécution (2 mois). Le planning doit respecter la démarche standard (initiation, conception, tests/recettes, déploiement, transfert de compétence) du déploiement et d'installation de tous les éléments objet du présent CPS (hardware, software, etc.)
- Installer et paramétrer tous les équipements livrés (serveurs, baie de stockage, châssis blades, armoire serveurs avec tous ces accessoires, Rack Console 17", Switchs KVM IP, onduleur, commutateurs réseau...) logiciels, licences, réseau SAN...
- Faire toutes les configurations nécessaires pour répondre aux besoins du CDVM, et ce en concertation avec l'équipe du CDVM.
- Faire les tests de bon fonctionnement et de validations et fournir un rapport détaillé d'exécution des dits tests.
- Assurer un transfert de compétence à l'équipe CDVM.
- Fournir le dossier de mise en œuvre, la documentation détaillée (de préférence en français) de tous les matériels livrés, CD, dossier de test/recette ainsi que les guides d'administration et d'exploitation des solutions / matériels proposés.

Le soumissionnaire s'engage à livrer la plateforme clé en main sur site du CDVM, et à la déployer dans deux environnements : production et pré-production. Ces derniers seront définis en concertation avec l'équipe du CDVM.

a. Environnement de production :

L'installation de l'environnement de production doit couvrir au minimum les points suivants :

o **Installation de deux serveurs d'applications en cluster, en architecture active-active :**

- Installation du système d'exploitation RedHat Enterprise Linux Server, licences, modules complémentaires, pilotes...
- Afin d'obtenir une disponibilité maximale de l'application, maximiser l'utilisation des ressources de stockage en gérant le stockage dans sa globalité plutôt que par partition; les deux serveurs doivent être configurés de telle façon à accéder en même temps à la baie de stockage grâce au système de fichiers en cluster RedHat GFS.

o **Installation d'un serveur de base de données et un serveur de GED:**

- L'installation du système d'exploitation RedHat Enterprise Linux Server 6, licences, modules complémentaires (GFS), pilotes...

b. Environnement de pré-production :

- L'installation du système d'exploitation RedHat Enterprise Linux Server, licences, modules, pilotes... sur 3 serveurs (un serveur d'application, un serveur de BD et un serveur de gestion électronique des données-GED-).
- Les serveurs de l'environnement de pré-production partageront la même baie avec les autres serveurs de l'environnement de production.

c. La baie de stockage :

Le soumissionnaire s'engage à :

- Installer la baie de telle sorte qu'elle soit accessible par tous les serveurs connectés dans le châssis.
- Installer et configurer la baie de stockage et toutes les fonctionnalités décrites plus haut.
- Installer la console d'administration.
- Configurer la baie en sécurisant l'accès aux données, en séparant les accès de l'environnement de production aux accès de l'environnement de pré-production.
- Configurer le multipathing entre tous les serveurs, équilibrage de charge et le Fail-Over entre les différents chemins existants.

NB : La baie servira pour le stockage des données actives.

d. Réseau SAN:

- Le réseau SAN permet d'interconnecter tous les équipements livrés.
- Le protocole adapté est l'iSCSI. **Le soumissionnaire s'engagera à proposer tout autre équipement, logiciel ou composant pour interconnecter toute la plateforme proposée au réseau SAN en iSCSI, et aussi pour interconnecter ce dernier au réseau local.**
- Le réseau SAN doit offrir un débit de 10 Gb/s de bout en bout.

2. Accompagnement :

Un accompagnement est à prévoir durant toute la période de la mise en œuvre. Cet accompagnement couvre toutes les clauses de la garantie ainsi que toutes les interventions en réponses aux besoins du client (installation, administration du système, configuration, résolution d'un problème technique ...)

3. Formation et transfert de compétences :

L'offre doit contenir aussi un plan de formation et de transfert de compétence à l'équipe technique du CDVM dans l'objectif d'avoir une autonomie dans la gestion et l'administration du système.

La formation et le transfert de compétence doivent être accompagnés avec des supports écrits.

4. Garantie :

Tout le matériel doit être garanti au minimum 3 ans sur site du CDVM (pièces, logiciels et main d'œuvre), avec l'installation et la mise en service du matériel de remplacement durant la période de réparation. La plage horaire pour intervenir est entre 8h00 à 18h00.

Conditions minimales de la garantie demandée:

- Un interlocuteur unique pour signaler les incidents techniques et demander toute assistance.
- Installation des mises à jour et des correctifs.
- Le délai de réponse pour diagnostiquer le problème doit être immédiat après l'enregistrement de l'appel.
- Le délai de mise en place d'une solution de contournement : 24 heures.
- Le délai de déblocage ne doit pas dépasser 7 jours calendaires.

Important : l'offre doit contenir les CVs de l'équipe intervenante.

Le soumissionnaire devra mettre à jour les tableaux techniques de l'annexe n°4 et les inclure au niveau de son offre technique.

III– REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le règlement de la consultation est établi conformément aux dispositions du règlement des marchés du CDVM.

Article 1 : Objet du règlement de consultation :

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service du matériel et logiciels informatiques pour équiper le Datacenter du CDVM

Article 2 : Conditions requises du concurrent :

Conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement des marchés du CDVM :

1) Seules peuvent participer au présent appel d'offres, dans le cadre des procédures prévues à cet effet, les personnes physiques ou morales qui :

- justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;
- sont affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de cet organisme.

2) Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

Article 3 : Justification des capacités et des qualités des concurrents:

Pour établir la justification de ses qualités et capacités, chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et un dossier additif.

I. Une première enveloppe composée de :

1) Le dossier administratif comprend :

- a) Une déclaration sur l'honneur qui doit indiquer le nom, prénom, qualité et domicile de concurrent et, s'il agit au nom d'une société, la raison sociale, la forme juridique de la société, le capital social, l'adresse du siège social, la qualité en laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés. Elle indique, également le numéro d'inscription au registre de commerce, le numéro de patente, le numéro d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour les concurrents installés au Maroc et le numéro du compte courant postal, bancaire ou à la Trésorerie Générale du Royaume.
- Cette déclaration sur l'honneur doit contenir, également, l'engagement du concurrent à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans les cahiers des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de son activité professionnelle et attester qu'il remplit les conditions prévues par l'article 2.

- En outre, la déclaration sur l'honneur doit contenir, également, l'engagement du concurrent, s'il envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché et s'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 2.
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom et pour le compte du concurrent tel que prévu par le règlement des marchés du CDVM;
- c) Une attestation délivrée, depuis moins d'un an, par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 2. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ; (en cas de copie, le document doit être certifié conforme)
- d) Une attestation délivrée, depuis moins d'un an, par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 2 ; (en cas de copie, le document doit être certifié conforme)
- e) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce ; (en cas de copie, le document doit être certifié conforme)
- f) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu le cas échéant délivré par un établissement agréé à cet effet par le ministre chargé des finances.
- Toutefois, sont dispensés de fournir les attestations visées aux paragraphes c), d) et e) les concurrents non installés au Maroc.

2) Le dossier technique comprend :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du soumissionnaire, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficiés. Chaque attestation précise, notamment, la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire. Les attestations doivent couvrir des prestations similaires rendues durant les 5 dernières années et doivent être accompagnées du tableau récapitulatif des références conformément au modèle de l'annexe n°3 ;

3) Le dossier additif :

- Le présent règlement dûment paraphé et cacheté par le prestataire à toutes les pages et signé à la dernière page, hors annexes, avec la mention « lu et approuvé ».
- Le CPS dûment paraphé et cacheté par le prestataire à toutes les pages et signé à la dernière page, hors annexe, avec la mention « lu et approuvé ».

II. Une deuxième enveloppe portant la mention "Offre technique" comprenant :

Les descriptions techniques présentées doivent répondre point par point aux exigences du CDVM. Toute réponse dont l'offre technique est incomplète ou ne répondant pas clairement aux descriptions techniques ne sera pas prise en compte.

Le document de l'offre technique doit être dûment signé et cacheté par le soumissionnaire et dont les pages doivent être numérotées (N° page / total des pages).

Documentation technique:

- Le catalogue du fabricant (ou un prospectus original) pour l'article concerné en précisant clairement les modèles et les options fournies ;
- Une fiche détaillées des pré-requis en terme d'alimentation et de sécurité électrique de toutes l'infrastructure proposée.
- Attestations support/partenariat avec le constructeur ;
- Le tableau technique dûment remplis (voir annexe n°4) ;
- Un tableau récapitulatif des attestations des références (voir annexe n°3).
- Un tableau récapitulatif des attestations de support et de partenariat.
- Une fiche récapitulative de la documentation déposée.

Prestations et services :

- Qualification de l'équipe des intervenants (diplômes certifiés conformes à l'original, CV et certification) (voir Annexe 2). L'équipe type doit être composée de **(3) trois intervenants minimum** pour l'installation et la mise en œuvre.
- Le planning d'exécution : le planning d'exécution que le titulaire compte mettre en œuvre pour la livraison, l'installation et la mise en marche des produits objet du présent appel d'offre, la formation et le transfert des compétences.

III. Une troisième enveloppe portant la mention "Offre financière" comprenant :

- L'acte d'engagement timbré conformément au modèle prévu au CPS ;
- Le bordereau des prix forfaitaires formant détail estimatif des prix établis.

Les trois enveloppes doivent être mises dans une enveloppe cachetée portant le nom et l'adresse du soumissionnaire avec l'indication de l'objet de l'appel d'offres, la date du 05/03/2013 à 10h00 et le lieu (6, Rue Jbel Moussa, Agdal, Rabat) de la séance d'ouverture des plis et signalant en caractères gras la mention suivante :

**LE PLI NE DOIT ETRE OUVERT QUE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES
PLIS**

Les plis, au choix des concurrents, seront soit déposés contre récépissé, soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

6, Rue Jbel Moussa, Agdal, Rabat.

Ils peuvent être remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Article 4 : Modification du CPS :

Le CDVM peut à tout moment, avant la date limite de la remise des offres, et pour quelques modifications que se soient à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un concurrent, modifier par amendement certaines clauses du CPS.

Pour donner aux concurrents les délais nécessaires à la prise en considération des modifications éventuelles dans la préparation le cas échéant de leur nouvelle offre, le CDVM a toute latitude de reporter la date limite de remise des offres et d'en aviser les concurrents.

Article 5 : Jugement des offres :

Les capacités financières et techniques seront appréciées en rapport avec la nature et l'importance des prestations objet de la consultation et au vu des éléments contenus dans les dossiers administratifs et techniques de chaque concurrent.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par le règlement des marchés du CDVM conformément aux articles 37, 38, 39 et 40.

Ne sont prises en compte dans cette phase que les offres retenues à l'issue de l'étude du dossier administratif, aditif et technique.

I. L'évaluation Technique :

a. Evaluation technique des produits proposés :

L'évaluation des produits proposés se fera sur la base de l'annexe n°4. Toute offre présentant des caractéristiques techniques inférieures au minimum exigé dans le cahier des prescriptions techniques ou ne répond pas aux spécifications demandées **sera éliminée**.

b. Qualifications du prestataire (50 pts)

L'évaluation des qualifications du prestataire se fera sur deux axes et sera établie sur la base des critères suivants « voir annexe 1 » :

i. Références pour des prestations d'installation et de mise en œuvre de plateformes techniques similaires réalisées durant les 5 dernières années (50 points).

Les références des soumissionnaires seront notées sur 50 points à raison de 10 points par attestation. Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir les attestations de références pour des prestations similaires pendant la période demandée ainsi qu'un tableau récapitulatif de ces attestations (annexe n°3).

ii. Attestations support/partenariat constructeur :

Le soumissionnaire doit présenter les copies certifiées conformes des attestations support du constructeur et/ou partenariats avec les constructeurs proposés. Sous peine d'élimination, le soumissionnaire doit obligatoirement présenter une attestation support/partenariat pour chaque marque de produit proposée couvrant au minimum les serveurs et châssis, ainsi que la baie de stockage dans la plateforme objet du présent appel d'offres.

c. Qualifications et compétences de l'équipe proposée pour réaliser la mission (50 points)

L'évaluation de ce critère tiendra sur les compétences et l'expertise technique des intervenants. Le soumissionnaire doit signaler pour chaque intervenant de l'équipe son CV, attestations de formation, certificats ou diplômes dont il dispose et en fournir les preuves.

Les intervenants doivent avoir un diplôme reconnu et une expérience professionnelle probante dans le domaine. L'intervenant doit être certifié dans les produits dont il sera responsable du déploiement.

Chaque intervenant est évalué en fonction du nombre d'années d'expériences, du nombre de certificats obtenus dans les produits dont il sera responsable du déploiement et du nombre de missions similaires effectuées durant les 3 dernières années.

Expérience (*)	Notation
Expériences dans le domaine (sur 15 points)	5 points pour chaque année d'expérience 15 points pour 3 années d'expérience et plus
Expériences dans des missions similaires réalisées durant les 3 dernières années (sur 25 points)	5 points par mission similaire 25 points pour 5 missions et plus
Notation des certificats (sur 10 points)	10 points si l'intervenant est certifié dans la solution de stockage proposée et dans l'intégration des serveurs blades (5 points par certificat).

(*) Ne seront pris en considération que les missions de même nature et envergure.

La note globale de l'équipe

La note globale de l'équipe sera obtenue en calculant la moyenne de la note obtenue par chaque membre de l'équipe.

Toutes offres n'ayant pas obtenue une note de 20 pts, minimum, dans la qualification et compétences de l'équipe sera éliminée.

NB. Les CV proposés doivent impérativement correspondre au modèle de l'annexe n°2 et doivent être signés conjointement par le soumissionnaire et le consultant, faute de quoi, la note de cette section ne sera pas prise en considération.

Toute offre n'ayant pas obtenue une note globale de 45 pts, minimum, dans la partie de qualification du prestataire et de l'équipe sera éliminée sur le plan technique (voir annexe n°1).

II. L'évaluation Financière :

Ne seront admises dans cette phase que les offres retenues à l'issue de l'évaluation technique.

Le choix du prestataire se fera sur la base de l'offre **la moins disante**.

Annexe n° 1 : critères d'évaluation des offres techniques :

Critère d'évaluation	Note max	Note Eliminoire
a. <u>Evaluation technique des produits proposés</u>	NA	Toute offre présentant des caractéristiques techniques inférieures au minimum exigé dans le cahier des prescriptions techniques ou ne répond pas aux spécifications demandées sera éliminée.
b. <u>Qualification du prestataire</u>	50	20
<ul style="list-style-type: none"> i. Références pour des prestations d'installation et de mise en œuvre de plateformes techniques similaires réalisées durant les 5 dernières années. ii. Attestations support/partenariat du constructeur 	NA	Toute offre n'ayant pas des attestations de support/partenariat pour chaque marque de produit proposée couvrant au minimum les serveurs et châssis, ainsi que la baie de stockage sera éliminée.
c. <u>Qualifications et compétences de l'équipe proposée</u>	50	20
<ul style="list-style-type: none"> i. Expériences dans le domaine ii. Expériences dans des missions similaires réalisées durant les 3 dernières années iii. Notation des certificats 	<ul style="list-style-type: none"> 15 25 10 	
Total	100	45

Annexe n° 2 : Modèle de CV

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Tél :

E-mail:

Expérience professionnelle :

Date du recrutement	Entreprise	Secteur d'activité	Poste	Commentaires sur l'expérience

Principales qualifications et formations :

Intitulé du Diplôme	Nombre d'années d'étude	Organisme/école délivrant(e)	Année d'obtention

Certifications :

Intitulé de la certification	Domaine de la certification	Organisme/école délivrant(e)	Année d'obtention

Projets professionnels :

Nom société cliente	Pays	Intitulé du projet	Description du projet	Date de début du projet	Date de fin du projet	Fonction dans le projet (Chef de projet, Analyste Développeur, intégrateur ...)

Annexe n°3 : Tableau récapitulatif des Références

Nom société cliente	Pays	Domaine d'activité	Intitulé du projet	Période allouée au projet J/H	Contact & Tel

Annexe n°4 : Tableaux techniques

1. Serveurs lames de la 1^{ère} configuration :

Caractéristiques techniques proposées

Caractéristiques	Réponse du soumissionnaire
Marque et Modèle	
Type/technologie	
Nombre de CPU Fournis	
Architecture/ Technologie des processeurs	
Fréquence	
Cache par processeur	
Nombre de cœurs par processeur	
RAM installé	
RAM supporté	
Ports réseau par Blade	
Port USB	
Système Raid supporté	
Capacité de stockage	
Mémoire Falsh pour installer Hyperviseur	
Autres	
Administration du serveur via l'interface de management du châssis	
Outil d'analyse du fonctionnement des composantes des serveurs pour prévenir les risques éventuels de panne	
Systèmes supportés	
OS fournis	
Garantie	
Autres caractéristiques proposées	

2. Serveur lame de la 2^{ème} configuration:**Caractéristiques techniques proposées**

Caractéristiques	Réponse du soumissionnaire
Marque et Modèle	
Type/technologie	
Nombre de CPU Fournis	
Architecture/ Technologie des processeurs	
Fréquence	
Cache par processeur	
Nombre de cœurs par processeur	
RAM installé	
RAM supporté	
Ventilation	
Alimentation électrique	
Système Raid supporté	
Capacité de stockage	
Lecteur DVD-RW	
Contrôleurs réseaux	
Systèmes supportés	
Garantie	
Autres caractéristiques proposées	

3. Châssis pour les serveurs blades

Caractéristiques techniques	Réponse du soumissionnaire
Marque	
Nombre de modules de gestion et d'administration ? Remplaçables à chaud ? Oui/Non	
Nombre de modules d'alimentation ? Remplaçables à chaud ? Oui/Non	
Nombre de modules de ventilation ? Caractéristiques ?	
Caractéristiques du fond de panier ?	
Modes et fonctionnalités d'administration et de gestion ?	
Le châssis est doté d'une technologie d'attribution d'adresses persistantes MAC/WWN virtuelles ? Oui / Non	
Nombre des serveurs supportés ?	
Support de la virtualisation VMware pour les systèmes d'exploitation Linux Server et Windows ? Oui/Non	
Nombre de Switchs Ethernet 10Gbps pour le SAN? Caractéristiques des switchs proposés ? Nombre de Switchs Ethernet à 48 ports 1Gbps L2/3? Caractéristiques des Switchs Ethernet proposés ?	
Dimensions ? Rackable ?	
Dispose d'un Lecteur DVD ?	
Autre équipements, logiciels, composants proposés ?	
Autres caractéristiques proposées	

4. Une baie de stockage

Caractéristiques	Réponse du soumissionnaire
Marque et Modèle	
Type/technologie	
Contrôleurs	
Cache minimale	
Ports Réseaux	
Port Management	
Support IPV4 et IPV6	
Technologie et type des disques	
Capacité du stockage	
Tous les disques sont hotswap	
Niveau de RAID Supportés	
Alimentation Electrique Redondante et hotswap	
Ventilation Electrique Redondante et Hotswap	
Snapshot	
Extension dynamique des groupes de RAID	
Extension dynamique des Volumes logiques	
Logiciel d'administration	
Modes d'administration	
Outil de supervision : Monitoring report d'alarme	
Approvisionnement d'espace disque	
Clonage des volumes	
Thin Provisionning	
Extension	
Intégration avec les applications	
Prospectus Technique	
Systemes d'exploitation pris en charge	
Fiabilité	
Systeme de surveillance du boîtier	
Gestion	
Interfaces réseau 10 GbE	
Sécurité	
Garantie	
Autres caractéristiques proposées	

5. Armoire serveurs

Caractéristiques techniques	Réponse du soumissionnaire
Dimensions	
Marque	
Dispose d'un système de ventilation ? Oui/ Non	
Caractéristiques des portes avant et arrière ?	
L'armoire est équipée de passage de câble pour ranger les câbles ? Oui/Non	
Autres équipements, accessoires proposés ?	
Garantie proposée	

6. PDU's pour alimenter les équipements installés dans l'armoire

Caractéristiques techniques	Réponse du soumissionnaire
Quantité proposée pour alimenter la totalité des équipements, en assurant une redondance d'alimentation ?	
Marque ?	
Caractéristiques des PDU's proposés ?	
Garantie proposée	

7. Rack Console 17"

Caractéristiques techniques	Réponse du soumissionnaire
Caractéristiques de l'écran proposé?	
Marque ?	
Résolution ?	
Taille Ecran ?	
Caractéristiques du clavier ?	
Caractéristiques de la souris ?	

8. Switchs KVM IP

Caractéristiques techniques	Réponse du soumissionnaire
Nombre de ports ?	
Marque ?	
Administrable à distance ? Oui / Non	
Caractéristiques du switch proposé ?	

9. Onduleur

Caractéristiques techniques	Réponse du soumissionnaire
Puissance et caractéristiques de l'onduleur proposé?	
Batteries hot swap? Oui / Non	
Format de l'onduleur?	
Technologie on line ? Oui / Non	
Marque?	
Network Management Card ? Oui / Non	

Shutdown automatique des serveurs ? Oui / Non	
Normes ?	
Administrable en SNMP ? Oui / Non	
Garantie proposée	

10. Switch Réseau

Caractéristiques techniques	Réponse du soumissionnaire
Marque et Modèle ?	
Nombre de ports ?	
Caractéristiques du Switch proposé ?	
Support 1GB ? Oui / Non	
Support Jumbo frame ?	
Stacking ? Oui / Non	
Agrégation des liens? Oui / Non	
Nombre des Vlan supportés ?	
Garantie proposée	

Modèle n°3 : Déclaration sur l'Honneur

Objet du marché - La fourniture, l'installation et la mise en service du matériel et logiciels informatiques pour équiper le Datacenter du CDVM

Je soussigné :(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n°

inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n°.....

(N° de la taxe professionnelle).....

Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplis les conditions prévues à l'article 25 du règlement des marchés du CDVM ;

3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché, et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 25 du règlement des marchés du CDVM.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 27 du règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait àle.....

Signature et cachet du concurrent

Modèle n°4 : Acte de cautionnement bancaire provisoire et définitif :**Cautionnement provisoire**

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°01/2013 ayant pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service du matériel et logiciels informatiques pour équiper le Datacenter du CDVM :

Nous soussignés,(raison sociale, capital et adresse complète)
représentée par (nom, prénom et qualités) :

✓

✓

✓

Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire de

(soumissionnaire) auprès du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières pour un montant de(en chiffres et en lettres) au titre du cautionnement provisoire prévu par le cahier des charges établi par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ayant pour objet

Nous nous engageons irrévocablement, inconditionnellement et sans possibilité de recours aux bénéfices de discussion ou de division à payer au CDVM, à sa première demande écrite, toute somme requise par lui jusqu'à concurrence du montant maximum sus-indiqué.

Fait àle.....

(Cachet et Signature)

Cautionnement définitif

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°01/2013 ayant pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service du matériel et logiciels informatiques pour équiper le Datacenter du CDVM :

Nous soussignés,(raison sociale, capital et adresse complète)
représentée par (nom, prénom et qualités) :

✓

✓

✓

Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire de(titulaire du marché) auprès du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières pour un montant de(en chiffres et en lettres) au titre du cautionnement définitif prévu par le marché conclu entre(titulaire du marché) et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ayant pour objet

Nous nous engageons irrévocablement, inconditionnellement et sans possibilité de recours aux bénéfices de discussion ou de division à payer au CDVM, à sa première demande écrite, toute somme requise par lui jusqu'à concurrence du montant maximum sus-indiqué.

Fait àle.....

(Cachet et Signature)